

Délibération relative à la

## Commission de prévention des conflits d'intérêts

Le règlement intérieur de la CCI de Rochefort et de Saintonge prévoit plusieurs commissions réglementées, dont la Commission de prévention des conflits d'intérêts (C7-S2-Sous-section 3) qui est « *destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la chambre et l'un de ses membres* ».

Lors de l'AG d'installation de la CCIRS, le 15/12/2010, ont été élus :

Président ..... Pierrick DROUINEAU

2 membres titulaires ..... Pascale STRANSKY

..... Eric LOUGE

1 personne « particulièrement qualifiée » ..... Louissette NOEL

Pierrick Drouineau ne souhaite plus siéger à cette commission.

De plus, la commission ne peut se réunir valablement que si quatre de ses membres sont présents, dont la personnalité qualifiée (Art. C7-S2-SS3-2). Il convient donc également de désigner 3 membres suppléants.

**L'Assemblée Générale, pour la commission de prévention des conflits d'intérêts, désigne :**

- Président ..... Stéphane GERMAINE
- Membre titulaire (1) ..... Jean-Bernard PRUDENCIO
- Membres suppléants (3)..... Roland CAILLET  
..... Jean-Pierre ISIDORE  
..... Yves OBER

### CCI territoriale de Rochefort et de Saintonge

#### DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 juin 2012, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	30
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	16
Nombre de membres élus présents	18
Nombre de votants	18
Nombre de voix POUR	18
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Hervé FAUCHET

Jean-Claude DELAUNE

1<sup>ER</sup> Vice-président, secrétaire de séance  
Les secrétaires et secrétaire adjoint étant absents

Président